

## **Mise en candidature pour l'élection du conseil d'administration des Diététistes du Canada : document d'information**

### **Portrait du conseil d'administration**

Le conseil d'administration des Diététistes du Canada (DC) est composé de membres bénévoles qui sont élus par les membres des DC et qui relèvent des membres. Le conseil d'administration se sert de son temps, de son énergie et de ses talents en vue d'établir l'orientation stratégique des DC et de veiller à ce que l'organisation demeure forte, dynamique et pertinente pour ses membres et pour la profession. Vous pouvez en apprendre plus sur les objectifs stratégiques actuels dans le site Web des DC.

Le conseil d'administration des DC gouverne à l'aide d'un ensemble défini de politiques et de règlements. De manière générale, le rôle du conseil d'administration est le suivant :

- Établir les objectifs et priorités stratégiques de l'association qui seront menés à bien par le directeur général
- Fournir des orientations et approuver le plan opérationnel (p. ex. le budget de fonctionnement, les conditions d'adhésion et les frais)
- Évaluer le rendement du directeur général en déterminant dans quelle mesure les objectifs stratégiques et les plans opérationnels ont été réalisés

Comme le précise le règlement des DC, le conseil d'administration est composé de 7 à 12 administrateurs provenant de partout au Canada et peut inclure jusqu'à trois administrateurs non diététistes et non membres qui possèdent des connaissances ou des compétences particulières jugées utiles par le conseil d'administration. De plus, trois administrateurs au maximum peuvent résider dans la même province ou le même territoire afin d'assurer une représentation nationale.

Les membres sont encouragés à consulter le règlement et les politiques du conseil d'administration dans le site Web des DC.

Note : Le conseil d'administration procède actuellement à un examen de la gouvernance qui comprend un examen approfondi de toutes les politiques. Ainsi, les politiques actuelles du conseil d'administration pourraient être modifiées pour veiller à ce qu'elles soient basées sur les meilleures pratiques qui permettront au conseil d'être plus agile et plus orienté vers l'avenir dans son travail effectué pour et avec les membres.

### **Conseil d'administration : processus de mise en candidature et d'élection**

Nous invitons les membres des DC qui aimeraient développer leurs compétences en leadership, bâtir des relations et apporter une contribution importante à l'association et à la profession à poser leur candidature pour un poste au conseil d'administration. Des postes existent au sein du conseil d'administration pour des membres possédant tous types de niveaux d'expérience.

Chaque année, le conseil d'administration actuel (Comité des candidatures) examine et définit les compétences et attributs qui pourraient être utiles au travail de l'association. Ces compétences et attributs pourraient entre autres inclure une expérience antérieure dans un conseil d'administration ou comité, en réflexion stratégique, en élaboration de politiques et gestion des risques, ainsi qu'une expérience vécue ou acquise en défense de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

Lorsque la période de mise en candidature sera commencée, le conseil d'administration (Comité des candidatures) communiquera aux membres les procédures nécessaires, les dates limites et d'autres renseignements importants. Nous encourageons tous les membres intéressés à poser leur candidature ou à proposer celle de collègues. Par ailleurs, n'hésitez pas à contacter le conseil pour toute question ou pour en savoir plus sur ce que signifie siéger au conseil d'administration.

Quels sont les attributs d'une bonne candidate ou d'un bon candidat pour le conseil d'administration des DC?

- Agit dans l'intérêt supérieur de l'association et des membres
- Met en valeur la diversité des membres
- Adopte une pensée stratégique et s'affirme comme leader
- Collabore efficacement et bâtit des relations
- Représente une variété de parcours, de perspectives et de compétences
- Fait preuve de transparence et gère les conflits d'intérêts

Les nouveaux administrateurs seront élus au conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres, qui se tient généralement en septembre (selon la décision du conseil d'administration). Tous les membres sont invités à assister à l'AGA, pendant laquelle le conseil d'administration présentera les nouveaux candidats aux postes d'administrateurs. Les membres approuveront ensuite les nouveaux administrateurs par résolution ordinaire. Les nouveaux administrateurs entameront un mandat de trois ans immédiatement après l'AGA, conformément au règlement.

### **Avantages de siéger au conseil d'administration**

Les administrateurs développent des compétences, tout en mettant à profit leur temps et leur expertise pour façonner l'orientation des DC et de la profession. Les administrateurs peuvent acquérir de l'expérience en gouvernance par politiques, et renforcer leurs compétences en leadership, en planification stratégique, en gestion de projets, en pensée critique, en résolution de problèmes et en établissement de relations, pour ne nommer que ces aspects. Avec la précieuse contribution des membres, les administrateurs façonnent l'orientation des DC et de la profession en fixant les priorités et en influençant les pratiques de l'association.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les avantages de siéger au conseil d'administration, celui-ci se fera un plaisir de vous mettre en contact avec une administratrice actuelle.

### **Quel niveau d'engagement est exigé des membres du conseil d'administration des DC?**

Le mandat des administrateurs est de trois ans. Tous les postes sont bénévoles, mais les DC remboursent les frais encourus au nom du conseil.

Le tableau suivant présente une estimation du temps à consacrer au conseil d'administration. Les exigences peuvent varier selon les objectifs énoncés dans le plan de travail du conseil d'administration.

Description des engagements des administrateurs	Temps estimé
<p>Orientation du conseil d'administration pour les nouveaux administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Apprentissage autodirigé (p. ex. prendre connaissance du règlement, des politiques, des ressources d'orientation du conseil d'administration)</li> <li>● Présence à des séances d'orientation virtuelles animées par des administrateurs en poste, le directeur général et/ou des consultants</li> <li>● Mentorat continu et formation sur le conseil d'administration pour favoriser le développement des compétences tout au long du mandat de chaque administrateur(-trice)</li> </ul>	<p>Total : 5 à 10 heures au cours des premiers mois suivant l'élection</p> <p>Les séances d'orientation planifiées ont lieu principalement en semaine, pendant les heures de travail normales. L'apprentissage autodirigé peut se faire en dehors des heures de travail normales.</p>
<p>Présence aux réunions du conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réunions virtuelles</li> <li>● Réunions en personne (le plus souvent à Toronto, mais le lieu peut varier selon la décision du conseil)</li> </ul>	<p>Total pour les réunions virtuelles : 2 heures par trimestre</p> <p>Total pour les réunions en personne : 2 à 3 jours par trimestre</p> <p>Les réunions virtuelles du conseil ont généralement lieu pendant les heures de travail normales. Les réunions en personne du conseil ont généralement lieu le week-end (excluant les déplacements).</p>
<p>Événements en personne des Diététistes du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Congrès national (fin mai ou début juin)</li> <li>● Autres événements en personne (p. ex. Mois de la nutrition, congrès régionaux)</li> </ul>	<p>Total : 3 jours par année (excluant les déplacements)</p> <p>Les événements en personne ont généralement lieu en semaine pendant les heures de travail normales (excluant les déplacements).</p>
<p>Responsabilités courantes en lien avec le conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Lire les courriels et documents de travail du conseil d'administration et y répondre</li> <li>● Faire les lectures et la préparation nécessaires avant et après les réunions du conseil</li> <li>● Participer à des groupes de travail, à des comités ou à des événements ad hoc</li> <li>● Participer à des activités de développement professionnel ad hoc (p. ex. développement du conseil d'administration, planification stratégique)</li> </ul>	<p>Total : 5 à 10 heures par mois</p> <p>La plupart des responsabilités courantes en lien avec le conseil d'administration peuvent être gérées en dehors des heures de travail normales.</p>
<p>Participation aux comités du conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le nombre de groupes de travail et/ou de comités varie en fonction du plan de travail du conseil d'administration</li> <li>● La plupart des administrateurs siègent dans</li> </ul>	<p>Total : 3 à 8 heures par mois</p> <p>Les réunions des comités peuvent avoir lieu en semaine, pendant les heures de travail normales, selon la décision de chaque comité. Mis à part les</p>

<p>deux comités (p. ex. Comité de gouvernance, des candidatures, d'audit et des finances, ou consultatif sur l'équité, la diversité et l'inclusion)</p>	<p>réunions, la plupart des travaux des comités peuvent être gérés en dehors des heures de travail normales.</p>
---	--